

Impôt sur le revenu

compter l'atteinte qu'une telle situation porte à la fierté et à la dignité personnelles.

Dernièrement, le ministre des Finances a dit qu'il s'attendait à ce que les citoyens âgés fassent leur part dans la lutte contre l'inflation. Le président de la section de Vancouver de l'Association nationale des fonctionnaires fédéraux à la retraite a déclaré ceci à propos de la désindexation des pensions de la Fonction publique:

Ce sont les Canadiens qui ont été obligés de porter la majeure partie du fardeau pendant la dépression de 1930-1939. Une bonne partie de ces Canadiens sont restés marqués psychologiquement par le chômage qu'ils ont connu pendant leur jeunesse; par la vie dans des foyers où l'assistance sociale représentait le principal moyen de subsistance; par les soupes populaires et les voyages clandestins sur les trains de marchandises. Ce sont ces personnes âgées qui ont dû porter leur part du fardeau pendant la guerre de 1939-1945 et qui ont dû affronter toutes les épreuves qu'entraîne la guerre.

Ce groupe est une des principales victimes des programmes économiques du gouvernement. Ces personnes ont souffert durant une récession que l'incurie et l'imprévoyance du gouvernement ont aggravée. Elles sont punies d'avoir essayé de subvenir à leurs besoins et d'avoir fait confiance au gouvernement. Ce qui est ironique, c'est que, en limitant l'indexation des pensions, le gouvernement force un nombre croissant de Canadiens à dépendre des ressources de l'État à leur retraite.

Pour conclure, je voudrais traiter brièvement de cet autre principe très dangereux qui sous-tend la politique économique du gouvernement et qui consiste à imposer le revenu avant même que le contribuable l'ait reçu. Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, le ministre des Finances a passé sous silence le fait que le régime fiscal fonctionne toujours ainsi. Le budget de novembre établissait un principe lourd de conséquences quand il abordait la question des dépenses fiscales en soutenant que le gouvernement renonçait à une part importante de recettes en n'imposant pas certains types de revenus dissimulés ou imputés.

Affirmant que nombre de contribuables touchaient de l'argent sur lequel ils ne payaient pas d'impôt, le gouvernement a entrepris de s'en emparer d'une partie. Avec son budget de novembre, par exemple, il proposait de faire payer des impôts aux Canadiens qui vendaient leur propriété en offrant eux-mêmes une hypothèque à l'acheteur. Alors que par le passé, le contribuable payait des impôts au fur et à mesure des montants qu'il percevait, le gouvernement voulait dorénavant l'obliger à payer des impôts sur le prix de vente, tout comme s'il avait reçu de l'acheteur un montant forfaitaire plutôt que des versements à intervalles réguliers.

Si nous n'avions pas forcé le gouvernement à changer cette disposition, la plupart des petits lotisseurs auraient été acculés à la faillite, entraînant la perte des emplois qu'ils créent. Le gouvernement a appliqué le même principe aux impôts sur les polices d'assurance-vie et les rentes. Heureusement, nous avons réussi à persuader le gouvernement de modifier cette disposition, mais le principe reste le même et il est encaissé dans cette loi de l'impôt sur le revenu. Le revenu produit par certaines polices d'assurance-vie sera désormais imposable, ce qui touchera les Canadiens qui comptent sur cet argent pour s'assurer la majeure partie de leur revenu de retraite. De la même façon, les intérêts acquis sur les rentes seront désormais imposables. Le revenu des rentes est calculé aux trois ans et l'impôt doit être acquitté, même si le contribuable ne bénéficie pas directement de la rente à ce moment-là. Si le gouvernement continue à s'inspirer de ce principe du revenu réputé

touché, Dieu seul sait ce qui deviendra peut-être imposable à l'avenir.

Nous devons examiner soigneusement ce projet de loi de l'impôt sur le revenu, car il est extrêmement compliqué. Le ministre des Finances l'a dit à la Chambre cet après-midi; les lois de l'impôt sur le revenu sont très compliquées. On a signalé que ce bill de presque 300 pages est le plus compliqué que nous ayons eu depuis les travaux de la Commission Carter qui a publié sept volumes après avoir tenu des audiences publiques pendant des mois afin de discuter de mesures de ce genre.

Les députés conservateurs ont agi de façon très réfléchie au cours de l'an dernier quand ils ont entrepris de recueillir des renseignements sur l'incidence de ce projet de loi fiscal, en constituant un groupe de travail sur le budget qui a fait le tour du pays, en répondant aux nombreuses lettres que nous avons reçues de nos électeurs de toutes les parties du Canada et en tentant de proposer des solutions positives à certains changements au sein des comités.

Nous n'avons pas l'intention de nous laisser imposer un examen accéléré de ce projet de loi à la Chambre. Nous ne sommes pas ici pour bloquer l'adoption de cette mesure, mais pour nous assurer que les dispositions que renferme le projet de loi apporteront un sentiment de sécurité. C'est le gouvernement actuel qui a suscité une vive incertitude au sujet de notre législation fiscale, en tentant d'accélérer l'étude du projet de loi, ce qui aggrave simplement le problème. Songeons, par exemple, aux travaux en cours. Pour de nombreuses sociétés, notamment d'ingénieurs et d'économistes-conseils, cette mesure entraînera des difficultés économiques injustifiables.

Je voudrais que les députés ministériels se penchent sur le cas de Dome Petroleum qui a engagé tous ses experts-conseils. D'après la société, au pire moment de ses difficultés financières, elle ne les payait tout simplement pas. Le gouvernement proposerait-il que ces gens portent tout le poids d'une telle mesure législative?

Nous, du parti conservateur, avons hâte de mettre le point final à ce que nous espérons être la dernière étape de ce long processus budgétaire. Nous ne tenons pas à cerner et à débattre encore une fois et longuement les aspects inapplicables du projet de loi. Ce que nous recherchons, en fait, c'est la stabilité et, pour y atteindre, nous devons nous assurer que, une fois approuvée, cette mesure sera la meilleure possible.

Des voix: Bravo!

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Au début de mes observations, monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de signaler à quel point j'ai été étonné d'entendre le ministre des Finances (M. Lalonde) parler cet après-midi de dissiper le climat d'incertitude, de dire exactement aux Canadiens où ils en sont relativement à l'impôt sur le revenu, puis d'examiner le bill à l'étude.

On a raison de dire que les dispositions du bill qui concernent les petites entreprises, particulièrement visées par les propositions d'amendement à l'article 125 de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu, ne sont qu'une fondrière où la plupart des petits exploitants auraient vraiment bien du mal à se retrouver. Si je le dis, c'est que lors de la conférence de presse qu'il a accordée lorsqu'il nous a présenté ce bill pour la première fois, le ministre des Finances a déclaré qu'il avait reçu